

# Le droit est mort, vive le droit!

## Baudouin Paternostre

Ancien assistant à l'UCLouvain,  
consultant en droit social

■ Aucune vision de société ne guide notre droit devenu pléthorique et difficilement lisible. Face aux enjeux de notre époque, il est urgent de le réécrire et de suivre en ce sens l'exemple de Napoléon.

**N**'y touchez pas, il est brisé ! Le droit, ce moribond, est entré en agonie. Et face à sa disparition, la vie sociale est devenue une véritable jungle où tous les coups semblent permis...

Notre arsenal juridique, en effet, est pléthorique. Les sources de droit s'amoncellent en un impénétrable maquis. La végétation est luxuriante: on édicte, promulgue, exécute, modifie, remplace, coordonne, abroge... Trop de droit tue le droit!

### Des efforts insuffisants

Elaborons des textes clairs, structurés et accessibles: une loi, quelques articles par loi, deux ou trois alinéas par article, un sujet, un verbe, un complément...

Même s'ils sont à encourager, les efforts de coordination (le Code des sociétés, le Code du bien-être au travail) demeurent insuffisants. Les tentatives de simplification confinent à la béatitude: à quand une loi visant à simplifier la simplification ?

Et que dire, dans ce fatras, de la légistique? Que de textes, fruits de compromis, souvent illisibles et parfois incompréhensibles: ce qui ne se conçoit pas bien ne s'énonce pas clairement! Que de textes ajoutant strates sur strates et complexes à

souhait: pourquoi "faire simple" quand on peut "faire compliqué" ?

Plus grave, la règle de droit est élaborée sans véritable projet de société (ni à court, moyen ou long terme) et sans réelle anticipation de la modernité. Par manque de volonté et/ou d'ambition, le législateur limite bien souvent la portée de ses pâles interventions à parer au plus pressé ou à jeter en pâture à leurs destinataires ces fameuses lois "fourre-tout". Là où le citoyen attend de lui qu'il soit prophète et visionnaire, le parle-

mentaire n'est que – soupire-t-on au café du commerce – un obscur lobbyiste, un perfide communicant ou un malheureux presse-bouton. Le droit est ainsi réduit à survivre: il

suit, sans perspective, les évolutions de la société alors qu'il conviendrait, certes dans un monde idéal, qu'il les précède.

#### La règle du jeu

La "règle du jeu" se présente de nos jours tel un salmigondis qu'il faut: 1° au citoyen, connaître pour s'y conformer; 2° au professionnel, maîtriser pour conseiller et défendre et 3° au juge, appliquer pour trancher.

Le premier est perdu. Comment s'y retrouver dans ce dédale? Seuls quelques rares initiés sont aujourd'hui encore capables de comprendre et d'expliquer ce droit... Un climat de suspicion généralisée s'installe. Le travailleur a la conviction que son employeur bafoue ses droits et ce dernier que le syndicat lui cherche misère!

Le deuxième est perplexé. Chaque matière est un univers en soi! L'insécurité juridique règne en maître: on peut faire dire à tout texte ou tout concept tout et son contraire. Le droit est-il encore une science? Qu'en reste-t-il désormais de lui, si ce n'est sa glorieuse incertitude?

Quant au juge, il est tourmenté. Même s'il s'évertue, dans des palais aussi délabrés que l'institution qu'ils abritent, à faire face, le judiciaire vacille, ne devant sa survie qu'au dévouement et à la conscience professionnelle de ses titulaires. Il doit continuer à remplir sa (noble) mission consistant à "dire ce droit", éclairé par des plaideurs transpirant souvent bonne foi et intelligence, parfois malice et machiavélisme. Ce pouvoir cesse d'être "la" référence, aujourd'hui supplanté par d'autres modes de résolution des conflits dont certains (la médiation) ne tiennent plus le droit pour unique paramètre.

Tout se passe, en définitive, comme si des citoyens jouaient une partie de Monopoly dont la règle du jeu serait une bible de 1 250 pages en petits caractères. Vêtu de probité candide, le premier joueur lance le dé. Futé, le deuxième s'enrichit de tour en tour. Le troisième vole et triche en toute impunité. Le qua-

trième proche de la banque tire son épingle du jeu. Les cinquième et sixième se disputent et en viennent aux mains. Malchanceux, le septième galère de la prison à l'hôpital. Le huitième est terrassé par un burn out et, dégoûté, le neuvième se réfugie sur le plateau du Larzac. Le dixième tentant de ramener l'ordre crie dans le désert. De la fenêtre entrouverte de la salle de jeux, une bourrasque jaillie subitement renverse tout sur son passage. Les conditions climatiques ont frappé et mis fin prématurément à la partie... Nous sommes tous des naufragés!

#### Place au rêve!

Experts et spécialistes de toute discipline ou encore internautes, tous y vont, chaque jour, de leur remède miracle pour éradiquer la crise et sauver le monde.

Et si la potion magique consistait, préalable obligé à toute réforme, à ressusciter le droit? Remettre tout à plat? Partir d'une page blanche? Construire un monde nouveau sur des fondements juridiques nouveaux? Édicter une règle du jeu fondamentalement revisitée et ainsi permettre à nos joueurs de reprendre la partie sur des bases saines?

Posons-nous, pour ce faire, les bonnes questions. Prônons-nous une société enfants admis ou exclus, jeunes écoutés ou méprisés, employeurs encouragés (spécialement les PME) ou vilipendés, travailleurs respectés ou exploités, assurés sociaux aidés ou pourchassés, seniors choyés ou parqués? Quelles sont nos valeurs? Voulons-nous d'un monde où l'on s'agite 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 ou d'un royaume où l'on s'active 6 jours pour se reposer et se ressourcer le septième?

Ces balises posées, élaborons des textes clairs, structurés et accessibles: une loi, quelques articles par loi, deux ou trois alinéas par article, un sujet, un verbe, un complément...

D'éminents constitutionnalistes s'inscrivent dans cette perspective.

Iraient-ils jusqu'à suggérer de revoir la Constitution de fond en comble et de limiter son contenu à quelques dispositions essentielles?

#### Pour une refonte totale du droit

Un heureux constat nous conforte: l'homme est à ce point maître du droit qu'il en décide seul. Les disciplines scientifiques ne sont pas logées à la même enseigne. Le médecin ou le chercheur sont aux prises avec une réalité (le corps humain ou les éléments naturels) qu'ils n'ont pas choisie et qui s'impose à eux alors que le juriste a tout pouvoir pour façonner son œuvre à sa guise.

La candeur de notre propos ne nous échappe pas. Sans doute, l'empereur Napoléon en 1804 éprouva-t-il le même sentiment. Il ne savait pas que l'ampleur de sa tâche était gigantesque, alors il la mena à bien: après plus de deux cents ans, son Code est toujours vivant!

Notre naïveté réjouira ceux dont le droit est le gagne-pain. Qu'ils n'aient crainte! La quête ici dessinée est celle d'une inaccessible étoile. La loi sera toujours à adapter et à peaufiner, à analyser et à interpréter. Même avec des textes ciselés, des litiges, vous en aurez toujours!

Quittons les rives du chaos pour gagner celles de ce lieu "qui ne se trouve nulle part" dont Thomas More fit "le lieu du Bon". Utopie, quand tu nous tiens! Peut-être cette refonte totale du droit que nous appelons de nos vœux pourrait-elle mettre là où il y a tant d'agressivité un peu de convivialité, tant de haine un peu d'amour, tant d'injustice un peu d'humanité, tant de désespoir un peu d'espérance...

Écrire ce droit nouveau, ce serait réinventer la règle du jeu et ressusciter l'espoir... Ce serait permettre à cette science de retrouver son âme: le droit n'est-il pas, en définitive, une arme... pour faire la paix?

→ *Chapô et intertitres sont de la rédaction.*